



## N° 04 bis/23

## Préavis relatif aux indemnités du Conseil Communal

Vallorbe, le 14 août 2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le bureau électoral composé de M. Olivier Ponnaz, Président, de Messieurs les Scrutateurs et de Mme la Secrétaire, s'est réuni le 14 août 2023 en vue d'examiner les indemnités du bureau du Conseil Communal pour la fin de législature 2021/2026.

Bien qu'il soit toujours plus difficile de trouver des personnes motivées, prêtes à s'investir et de la charge de travail pour certains postes, le bureau du Conseil au vu de la situation générale et de l'augmentation conséquente de 2016, propose le statu quo pour les indemnités du Conseil Communal pour la fin de la législature, à savoir :

	<u>2021</u>	<u>2023</u>
- Traitement annuel du Président	CHF 2'200	2'200
+ indemnités élections / votations	200	200
- Traitement annuel de la secrétaire	CHF 6'650	6'650
+ indemnités élections / votations	400	400
+ Indemnités téléphoniques annuelles	CHF 100	100
- Jetons de présence des conseillers	CHF 30	30
- Traitement annuel des scrutateurs	CHF 120	120
+ Indemnités élections / votations	100	100
- Indemnités des scrutateurs supplém. pour chaque élections / votations	CHF 100	100
- Indemnité horaire pour commissaires	CHF 28	28
- Indemnités pour les rapporteurs de Commissions	CHF 28	28
- Indemnité horaire secrétaire suppléant + rédaction PV	CHF 30	30 30/heure

Le Président  
Olivier Ponnaz

La Secrétaire  
Françoise Manière

